



République Française  
Département de l'Oise  
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY  
7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 17/10/2022  
Reçu en préfecture le 17/10/2022  
Publié le 17/10/2022  
ID : 060-216004515-20221010-2022053-DE  
date de mise en ligne le 17/10/2022

2022-053

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 10 octobre 2022

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-deux, lundi dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N. Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., STRAZEL A., KRAL A., WALBRECQ J., Représentés : Mme MEYER D. représentée par Mme DELAPORTE L.
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	14	
Date de la convocation : 5 octobre 2022			Absent non excusé : M. Bertrand N.
Date d'affichage : 5 octobre 2022			Secrétaire de séance : Mme WALBRECQ J.

**N° 2022-053 ▫ Communauté de Communes du Plateau Picard - adhésion au service mutualisé pour la mise à disposition d'un service de messagerie sécurisée**

*Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-3 ;*

*Vu la délibération n°15C/05/08 du 6 juillet 2015 du conseil communautaire du Plateau Picard approuvant définitivement le schéma de mutualisation ;*

*Considérant l'importance prise par le numérique dans l'organisation des services publics territoriaux et la nécessité pour les communes et la communauté de communes de disposer d'outils sécurisés pour faire face au risque accru de cyberattaques et assurer la continuité des services ;*

*Considérant l'intérêt technique et financier pour la commune de bénéficier d'un service mutualisé avec les autres communes membres du Plateau Picard pour la réalisation de ce service ;*

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **REFUSE** le projet de prestation de service mutualisé proposé par la communauté de communes du Plateau Picard pour la mise à disposition d'un service de messagerie sécurisée.

Cachet	Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,	Le Maire, Thierry MICHEL